canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

Route de Berne 46
1014 Lausanne

REÇU 09 NOV. 2026

Lausanne, le 9 novembre 2026

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à l'association **Planet Vision**, avec siège à Saint-Prex, dont le but est le suivant :

« *L'Association Planet Vision a pour buts de dispenser aux enfants de pays défavorisés des soins ophtalmologiques, un examen de la vue et si nécessaire, un équipement de lunettes optiques. La priorité est donnée aux enfants démunis.*

En fonction des besoins et de ses capacités l'association peut soutenir et développer d'autres projets »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Cette attestation est **valable dès la période fiscale 2026**.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques

Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste

Sheena Schaller
Juriste-fiscaliste